

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 06202
Numéro SIREN : 351 329 503
Nom ou dénomination : EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt 134249

Patricia DURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
48, rue Cardinet - 75017 Paris
Mail : pduret@emerson-groupe.com
Tel. : 09 81 94 88 20

EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Société par actions simplifiée au capital social de 5 500 000 euros
20 rue Brunel – 75017 Paris
351 329 503 RCS Paris

**Apport d'actions de la société EXPONENS DFG Finance
à la société EXPONENS Conseil et Expertise
par la société DFG CONSEIL**

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

Aux associés,

Les associés de la société EXPONENS Conseil et Expertise m'ont désigné en qualité de commissaire aux apports dans le cadre de l'apport d'actions de la société EXPONENS DFG Finance à la société EXPONENS Conseil et Expertise. Vous m'avez donc chargé, en application de l'article L.225-147 du Code de commerce, d'apprécier la valeur de cet apport devant être effectué à la société EXPONENS Conseil et Expertise.

La valeur de l'apport a été arrêtée d'un commun accord entre les parties prenantes. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait qu'elle n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Mon rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Personnes concernées

La société **apporteuse** est la société **DFG CONSEIL**, société à responsabilité limitée au capital de 365 100 €, dont le siège social est 48, rue Jean Jaurès à Bois-Colombes (92270) et immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 878 396 167 ;

La société **bénéficiaire** de l'apport est la société **EXPONENS Conseil et Expertise**, société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 €, dont le siège social est 20, rue Brunel à Paris (75017) et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 351 329 503.

1.2. Présentation générale de l'opération

Les parties prenantes à cette opération ont convenu d'apporter des actions d'EXPONENS DFG FINANCE à la société EXPONENS Conseil et Expertise.

Les parties prenantes sont conscientes de la complémentarité au niveau de leurs compétences et leurs implantations respectives. Elles ont souhaité se rapprocher pour permettre à EXPONENS Conseil et Expertise de renforcer sa présence dans l'ouest de la région parisienne.

Une convention d'apport de titres a été signée le 8 novembre 2019 entre la société DFG CONSEIL et EXPONENS Conseil et Expertise.

1.3 Description des apports

Les apports sont constitués de 400 actions de la société EXPONENS DFG Finance.

La société **EXPONENS DFG Finance** est une société par actions simplifiée au capital de 200 000 € dont le siège social est situé 14, avenue de Charlebourg à La Garenne Colombes (92250) et immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°481 791 143. Son activité est l'expertise comptable. La société est inscrite à l'Ordre des Experts Comptable de la région Paris-Ile-de-France.

A la date de mon rapport, le capital de la société EXPONENS DFG Finance, décomposé en 800 actions, est détenu par :

- la société DFG CONSEIL pour 400 actions, et
- la société EXPONENS Conseil et Expertise pour 400 actions.

Les 400 actions de la société EXPONENS DFG Finance ont été évaluées à un montant total de 343 302 euros (soit 858,26 euros par action).

1.4. Propriété, jouissance et conditions des apports

L'apport d'actions effectué est consenti sous les conditions ordinaires et légales.

1.5. Méthode retenue pour l'évaluation des apports

Les actions apportées ont été évaluées sur la base des comptes clos d'EXPONENS DFG Finance au 30 septembre 2019.

Les critères retenus sont les capitaux propres, le fonds de commerce, et la valorisation de la clientèle (correspondant 0,75% du chiffre d'affaires hors groupe).

La valorisation d'EXPONENS DFG Finance s'élève ainsi à 686 604 euros pour 800 actions, représentant la totalité du capital.

Il en résulte une valorisation de 343 302 euros pour les 400 actions apportées, soit un montant unitaire de 858,26 € (valeur arrondie) pour chacune des actions apportées.

1.6. Rémunération des apports

Pour rémunérer cet apport, la société DFG CONSEIL recevra 2 763 actions de la société EXPONENS Conseil et Expertise, d'une valeur nominale de 27,54 euros (valeur arrondie) chacune.

Apporteur	EXPONENS DFG Finance
Nombre de titres DFG FINANCE	400
Valorisation de l'apport	343 302
Nombre de titres EXPONENS Conseil et Expertise émis en rémunération	2 763
Valeur de la rémunération en titres d'EXPONENS Conseil et Expertise, dont	343 302
<i>Augmentation de capital</i>	<i>76 097,03</i>
<i>Prime d'apport</i>	<i>267 204,97</i>

La différence entre la valorisation des actions apportées d'EXPONENS DFG Finance et la valeur nominale des actions émises par la société EXPONENS Conseil et Expertise correspond à la prime d'apport. Elle s'élève à un montant de 267 204,97 euros et sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan d'EXPONENS Conseil et Expertise sur lequel porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les 2 763 actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2019, date d'ouverture de l'exercice en cours d'EXPONENS Conseil et Expertise, en sorte qu'elles ouvriront droit pour la première fois au dividende qui sera réparti au titre dudit exercice.

Le capital d'EXPONENS Conseil et Expertise passerait alors de 5 500 000 euros à 5 576 097,03 euros.

1.7. Condition suspensive

La présente opération est soumise à la condition suspensive suivante :

- L'approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire des associés d'EXPONENS Conseil et Expertise statuant sur la base du rapport du commissaire aux apports, de l'apport qui y est convenu, de l'agrément de DFG CONSEIL comme nouvel associé et de l'augmentation de capital corrélative.

La société EXPONENS Conseil et Expertise aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les parts à elle apportées à compter de cette date.

Il est expressément convenu que la réalisation desdites conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 6 décembre 2019, à défaut de quoi, le présent contrat sera considéré comme caduc et non avenué, sans indemnité de part ni d'autre.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

J'ai procédé aux contrôles que j'ai estimé nécessaire, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés ;
- Analyser la structure du capital de la société bénéficiaire des apports ;
- Valider la cohérence d'ensemble de l'opération ;
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport.

A cette fin,

- J'ai pris contact avec les dirigeants de la société et leurs conseils ;
- Je me suis fait communiquer la méthode de valorisation utilisée pour évaluer les titres apportés par la société EXPONENS DFG Finance,
- J'ai obtenu les comptes de la société EXPONENS DFG Finance au 30 septembre 2019 ;
- J'ai obtenu les documents juridiques nécessaires à ma mission (statuts, procès-verbaux, état de suivi des titres, convention d'apport de titres, etc.)

2.2. Appréciation de la valeur des apports

La valeur des apports obtenue n'appelle pas d'observation particulière de ma part. Cette valeur a été évaluée sur la base des comptes clos de la société EXPONENS DFG Finance au 30 septembre 2019 pour un montant de 343 302 euros.

Dans le cadre de mon mandat de commissaire aux apports, je me suis assurée que l'apport n'était pas surévalué.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux et sous réserve d'absence de modifications substantielles aux projets transmis de documentation juridique, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 343 302 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actifs apportés sont au moins égaux au montant nominal des actions ordinaires (prime d'apport incluse) devant être créées pour rémunérer l'apport prévu.

Les actions seront entièrement remises à la date à laquelle la condition suspensive, mentionnées au paragraphe 1.7 *Condition suspensive* de ce rapport, sera remplie.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019



Patricia DURET

Commissaire aux apports inscrit
Membre de la Compagnie de Paris